

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de Saint Antonin-sur-Bayon

du lundi 27 avril 2026

Le Conseil municipal se réunit à 18h30, sur convocation du maire en date du 10 avril 2026, avec l'ordre du jour suivant :

- Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2026

## **Délibérations :**

- 1- Vote du compte financier unique (CFU) 2025 ;
- 2- Affectation du résultat de fonctionnement 2025 ;
- 3- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026 ;
- 4- Budget primitif 2026 ;
- 5- Convention de financement de travaux/TE 13-Electrification rurale lieu-dit Le Moulin, Poste Hameau et Le Bouquet ;
- 6- Convention de financement de travaux/TE 13-Intégration des réseaux de communication électroniques lieu-dit Le Moulin, Poste Hameau et Le Bouquet ;
- 7- Désignation de l' élu en charge des questions défense ;
- 8- Commission d'appel d'offres ;
- 9- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).

**Sont présents :** M. Joseph ANDREANI, M. Christian DELAVET, M. Pascal DUCOS, M. Michel FAURE, Mme Véronique MICHEL, Mme Marie-Anne PERSONNIC, M. Eric SANCHEZ, M. Richard WILLEMS.

M. Pascal DUCOS quitte la séance après le vote du CFU et donne pouvoir à M. Eric SANCHEZ.

**Absents :** Mme Julie BORRA BERGEL (pouvoir à M. Joseph ANDREANI), Mme Catherine DUPERREY (pouvoir à Mme Véronique MICHEL), Mme Sophie SCHYNS (pouvoir à M. Michel FAURE).

Le quorum étant atteint, le Maire, Christian DELAVET, ouvre la séance à 18h30.

Mme Marie-Anne PERSONNIC est désignée comme secrétaire de séance.

## **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2026**

Il n'y a aucune observation sur ce document. *Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

## **Délibérations**

### **1. Vote du compte financier unique (CFU)**

M. Eric SANCHEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, Délégué aux Finances, présente le compte financier unique.

## **Compte financier – Vue d'ensemble**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaires	929 816,00	445 697,00	1 375 513,00
	Recettes réalisées	44 123,58	425 532,59	469 656,17
	Restes à réaliser	121 542,00	0,00	121 542,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 052 594,00	682 555,00	1 735 149,00
	Dépenses réalisées	203 362,75	229 199,78	429 562,53
	Restes à réaliser	115 900,00	0,00	115 900,00
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-159 239,17	199 332,81	40 093,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	122 778,00	2 637 622,44	2 760 400,44
Solde ou résultat de clôture	Excédent/Déficit	-36 461,17	2 836 955,25	2 800 494,08
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	5 642,00	0,00	5 642,00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	-30 819,17	2 836 955,25	2 806 136,08

### Informations générales et synthétiques

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Budget Fonctionnement	2 637 622,44	199 332,81	2 836 955,25
Budget Investissement	122 778,00	-159 239,17	-36 461,17
<b>Total</b>	<b>2 760 400,44</b>	<b>20 093,64</b>	<b>2 800 494,08</b>

**Le résultat de clôture est un excédent de 2 800 494,08 €.**

**Les restes à réaliser en investissement** (opérations d'investissement dont le paiement complet n'a pu se faire avant la fin de l'année) constituent une charge de 5 642,00 €. à anticiper qui ramène le résultat définitif à **2 806 136,08 €.**

### A - Section de fonctionnement – Dépenses (en €)

Chap	Libellé	Montant 2024	Montant 2025	%
011	Charges à caractère général	81 327,54	65 116,88	36,23
012	Charges de personnel et frais	98 133,88	103 639,33	43,72
014	Atténuations de produits	10 323,00	18 556,00	4,60
65	Autres charges de gestion courante	34 690,03	36 213,97	15,45
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>224 474,45</b>	<b>223 526,18</b>	<b>100,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>224 474,45</b>	<b>223 528,18</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 673,60	
	<b>Total</b>	<b>224 474,45</b>	<b>226 199,78</b>	

A titre de comparaison sur **les dépenses réelles** :

- Budget primitif de fonctionnement 2025 : 293 550,00
- Dépenses de fonctionnement 2024 : 224 474,03

Les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement stables (baisse de 0,04 %) par rapport à celles de l'exercice précédent.

Le taux de réalisation est de 76,15 %.

#### A - Section de fonctionnement – Recettes (en €)

Chap	Libellé	Montant	%
013	Atténuation des charges	1 331,11	0,18
070	Produits de service, du domaine et ventes	4 711,74	2,72
073	Impôts et taxes	305 027,05	70,34
0731	Fiscalité locale	83 734,97	19,27
074	Dotations et participations	19 710,00	4,25
075	Autres produits de gestion courante	11 008,20	3,24
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>425 523,07</b>	100,00
076	Produits financiers	9,52	
077	Produits exceptionnels	0,00	
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>425 532,59</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	
	<b>Total</b>	<b>425 532,59</b>	

A titre de comparaison sur **les recettes réelles** :

- Budget primitif de fonctionnement 2025 : 445 687,00
- Recettes de fonctionnement 2024 : 437 560,98

A noter :

- Location voie publique antenne Orange : 4 615,74 € ;
- Produits des services, du domaine et ventes : 4 615,74 € ;
- Attribution de Compensation AC, versée par la Métropole : stable (290 616 €), à laquelle s'ajoute la Dotation solidarité communautaire (757 €) ;
- Dotation du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) stable (7 931€) ;
- Versement du fond départemental des droits de mutation : 5 723,00 € ;
- Impôts locaux directs : 72 395,00 € ;
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 10 134,97 € ;
- Dotation aux élus locaux : 6 352,00 € ;
- Dotation biodiversité et aménités rurales (nouvelle dotation) : 12 690,00 € ;
- Revenus des immeubles (bureaux et gîtes) : 10 920,00 € ;
- Venant de l'Etat, il n'y a plus Dotation Globale de Fonctionnement mais un prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques de 8 385 €.

Evolution de ces dotations :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DSC		51094	251094	251094	10087	22482	0			
AC	96733	45030	45030	45030	296124	296124	296124	296124	289857	289737
DGF	16819	16845	16937	16452	12574	4192	1340			
FNGIR		7934	7934	7934	7934	7934	7934	7934	7925	7931
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025				
DSC										
AC	289737	289737	289737	290616	290616	290616				
DSC				288	558	757				
DGF										
FNGIR	7931	7931	7931	7931	7 931	7 931				
Aménités rurales					11 585	12 690				

## B - Section d'investissement

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	22 614,00	13	Subvention d'investissement	121 542,00
21	Immobilisations corporelles	9 441,60			
	Opérations d'équipement	171 307,15			
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>203 362,75</b>		<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>121 542,00</b>
10	Dotations, fonds divers, réserves		10	Dotations, fonds divers, réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées				
	<b>Total des dépenses financières</b>			<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>203 362,75</b>		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>121 542,00</b>
040	Opérations d'ordre		040	Opérations d'ordre	
	Solde d'exécution positif reporté				
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>203 362,75</b>		<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>121 542,00</b>

Résultat de la section d'investissement hors report	-92 180,79 €
Report exercice N-1	-159 239,17€
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-36 461,17 €</b>

**Résultat annuel global fonctionnement et investissement hors reports : 20 905,74 €.**

**Etat de la dette : il n'y a pas de dette.**

*En l'absence du maire, le Conseil Municipal, sous la présidence d'Eric SANCHEZ, approuve à l'unanimité le compte financier unique.*

Remarques :

L'analyse réalisée sur le fonctionnement, entre 2011 et 2024, montre que :

- Les dépenses réelles de fonctionnement, dont la plus grande part (de l'ordre de la moitié) est constituée des dépenses de personnel, sont plutôt stables par type et globalement ;
- Les recettes de fonctionnement ont doublé à partir de 2012, à cause principalement de l'augmentation des dotations (AC et DSC) versée par la CPA puis par la Métropole (+ 200 à 220 k€ environ) ;

Les dépenses d'investissement inscrites à ce budget concernent :

- La mission de géomètre pour la délimitation du domaine communal à Saint-Antonin
- La réfection de la toiture du bâtiment gîtes ;
- L'amélioration énergétique des gîtes ;
- La réfection de la toiture de l'église ;
- L'étude de la restauration du mobilier église : retable et table de communion ;
- La réfection du chemin du cimetière ;
- La mise en souterrain du réseau Orange au Bouquet ;
- Le prolongement de l'éclairage public au Bouquet.

Les comptes complets et détaillés sont disponibles en mairie et peuvent être communiqués en ligne sur demande.

## **2. Affectation des résultats :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte financier unique 2025 du budget principal statue sur l'affectation des résultats.

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 2 836 955,25 €,

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :*

- 30 819,17 € à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) ;
- 2 806 136,08 € en fonctionnement (ligne 002).
- 

\*\*\*

### **3. Taux d'imposition 2026**

Il est proposé de maintenir sur 2026 les taux de fiscalité directe locale aux valeurs de 2025.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux proposés pour 2026 :*

- Taxe d'Habitation : 9,10 %
- Taxe Foncière Bâti : 24,03 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 30,19 %

### **4. Budget primitif 2025**

**Vue d'ensemble :**

<b>Section de fonctionnement.</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits votés	1 009 311,00	438 037,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat reporté (exercice N-1)		2 806 136,08
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 009 311,00</b>	<b>3 244 173,08</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses/recettes	956 139,00	986 958,17
Reste à réaliser de l'exercice précédent	115 900,00	121 542,00
Solde d'investissement reporté	36 461,17	0,00
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 108 500,17</b>	<b>1 108 500,17</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 117 811,17</b>	<b>4 352 673,25</b>

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre de 2 234 862,08 €.

La section d'investissement est présentée en équilibre.

Au total, le budget s'établit à 2 117 811,17 € en dépenses et 4 352 673,25 € en recettes, soit un excédent prévisionnel de 2 234 862,08 €

**Vote du budget :**

<b>Chap.</b>	<b>B - Section de fonctionnement – Dépenses (€)</b>	<b>Vote</b>
011	Charges à caractère général	137 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	106 500,00
014	Atténuation des produits	11 000,00
65	Autres charges de gestion courante	38 950,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>293 550,00</b>

	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>293 550,00</b>
023	Virement à la section investissement	386 331,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre section	2 674,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>389 005,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>682 555,00</b>
Chap.	<b>B - Section de fonctionnement – Recettes (€)</b>	<b>Vote</b>
013	Atténuation de charges	3 000,00
70	Produits des Services du Domaine	11 710,00
73	Impôts et Taxes	307 105,00
731	Fiscalité locale	92 022,00
74	Dotations et participations	18 650,00
75	Autres produits d'activités	13 200,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>445 687,00</b>
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>10,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>445 697,00</b>
	Total reporté	2 637 622,44
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>3 083 319,44</b>

Chap.	<b>A - Section d'investissement – Dépenses (€)</b>	<b>Vote</b>
20	Immobilisations incorporelles	27 000,00
204	Subventions d'équipement versées	108 269,00
21	Immobilisations corporelles	758 346,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>913 615,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 524,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>17 524,00</b>
	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	25 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>956 139,00</b>
	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	<b>36 461,17</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>1 108 500,17</b>

Chap.	<b>A - Section d'investissement – Recettes (€)</b>	<b>Vote</b>
13	Subventions d'équipement	353 380,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>353 380,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 650,00
	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 819,17
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>37 469,17</b>
	Opérations pour compte de tiers	25 000,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>415 849,17</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	568 435,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 674,00
041	Opérations patrimoniales	<b>571 109,00</b>
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>986 958,17</b>
	Restes à réaliser N-1 subvention d'investissement	121 542,00
	Résultat reporté	0,00
	<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>1 009 311,00</b>

## Section d'investissement – Opérations

Projets	Montant HT	Subventions attendues	Reste à charge (Autofinancement)
<b>Pôle Église (Mobilier, Toiture, Réfection)</b>	284 500 €	142 980 €	141 520 €
<b>Électrification rurale (Le Moulin)</b>	108 269 €	0 €	108 269 €
<b>Enfouissement lignes téléphoniques</b>	106 746 €	0 €	106 746 €
<b>Toiture des gîtes communaux</b>	91 000 €	54 000 €	37 000 €
<b>Achat de terrains</b>	80 000 €	47 500 €	32 500 €
<b>Éclairage public (Le Bouquet)</b>	63 500 €	26 000 €	37 500 €
<b>Travaux énergétiques gîtes</b>	54 000 €	18 000 €	36 000 €
<b>Autres projets (Voirie, Sécurité, Cimetière, etc..)</b>	184 024 €	186 442 €	72 582 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 072 039 €</b>	<b>474 922 €</b>	<b>572 117 €</b>

*Le budget primitif 2025 est commenté puis adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

Le budget complet et détaillé est disponible en mairie et peut être communiqué en ligne sur demande.

Le Conseil Municipal remercie Pascale BOURRELLY pour la préparation du compte financier et du budget.

\*\*\*

### **5- Convention de financement de travaux/TE 13-Electrifiacion rurale lieu-dit Le Moulin, Poste Hameau et Le Bouquet**

Monsieur le Maire présente la convention de financement de travaux d'électrification rurale, entre la commune et le Territoire d'énergie Bouches-du-Rhône (TE13), relative aux travaux de renforcement, de sécurisation et d'effacement des ouvrages électriques.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à une opération d'électrification rurale.

Ce chantier est situé : Lieu-dit Le Moulin, Poste Hameau et Le Bouquet.

Le coût de l'opération est estimé à : 541 344 € HT.

Il comprend les travaux, les études, les frais annexes et 5 % de maîtrise d'œuvre assurée par le TE13 ;

La TVA sera récupérée par le TE13 selon le mécanisme du transfert de droit à déduction prévu par l'article 52 du cahier des charges de concession.

-Le CAS FACE apportera au TE13 une aide financière de 80 % du montant HT de l'opération, soit : 433 075 € ;

-La Commune, au titre de sa participation pour les travaux, versera au TE13 le solde de l'opération, soit : 108 269 €.

La commune s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise monsieur le Maire à signer la convention.*

\*\*\*

## **6. Convention de financement de travaux/TE 13-Intégration des réseaux de communication électroniques lieu-dit Le Moulin, Poste Hameau et Le Bouquet**

Monsieur le Maire présente la convention de financement de travaux entre la commune et le Territoire d'énergie Bouches-du-Rhône (TE13) relative à l'intégration des réseaux de communication électroniques dans l'environnement.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à une opération d'esthétique : Génie-civil-Réseaux de communications électroniques.

Cette opération sera réalisée en coordination avec les travaux d'intégration des réseaux électriques dans l'environnement : Lieu-dit Le Moulin.

Le coût de l'opération est estimé à : 106 746 €.

Il comprend les travaux, les études, les frais annexes et 7 % de maîtrise d'œuvre assurée par le TE13 ;

Le plan de financement entre le TE13 et la Commune se présente de la manière suivante :

- Montant estimatif HT :	88 955 €
-TVA 20 % :	17 791 €
- Montant participation communale :	106 746 €

Le solde de l'opération à la charge de la commune s'entend déduction faite des contributions obtenues par le TE13 auprès d'autres personnes publiques ou organismes cofinanceurs.

La commune s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité donne son accord et autorise monsieur le Maire à signer la convention.*

\*\*\*

## **7. Désignation de l'élu en charge des questions défense**

A la suite des élections du 15 mars dernier, il convient de procéder au renouvellement du réseau local des correspondants défense. Chaque commune doit désigner son correspondant défense qui a pour rôle d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense selon 3 axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

Le Maire propose de désigner Monsieur Eric SANCHEZ, conformément à son souhait, correspondant défense de notre commune.

*A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord à cette proposition.*

\*\*\*

## **8- Commission d'appel d'offres**

Suite la suite des élections municipales, il convient constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public.

La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle examine ensuite les offres et désigne le soumissionnaire auquel le marché sera attribué.

Cette commission siège sous la présidence du maire avec 3 membres.

Le Conseil municipal doit élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

*Sont élus délégués titulaires :*

- M. Joseph ANDREANI
- M. Eric SANCHEZ
- M. Richard WILLEMS

*Sont élus délégués suppléants :*

- M. Michel FAURE
- Mme Véronique MICHEL
- Mme Marie-Anne PERSONNIC

\*\*\*

## **8- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Suite à l'information diffusée, des habitants ont fait part de leur intérêt pour participer à cette commission

La liste des 24 personnes proposées comprend :

- M. ANDREANI Joseph
- M. ANTONAKAS Dimitri
- M. BARON Yves
- M. BIEGLE Gérard Arthur
- M. BONNIER Denis
- Mme BORRA BERGEL Julie
- M. BURLES Yannick
- M. DUCOS Pascal
- Mme DUPERREY Catherine
- M. DUPRET Catherine
- M. FAURE Michel
- Mme GASTALDI Simone
- M. LE MOINE Patrick
- M. MARIETTI Yannick
- M. MENARD Pascal
- Mme MICHEL Véronique
- Mme MONGOUACHON Claire
- M. MORTEMARD DE BOISE Véronique
- Mme PERSONNIC Marie-Anne
- M. PRIEU Pierre
- Mme ROBION Barbara
- M. SANCHEZ Eric
- Mme SCHYNS Sophie
- M. WILLEMS Richard

## Informations du maire

### ➤ Délégations aux adjoints

Pour permettre une bonne administration de la collectivité, l'article L. 2122-18 du CGCT dispose que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des conseillers municipaux.

Les délégations de fonctions ainsi consenties doivent être précises et ne concerner qu'une partie des pouvoirs du maire. Toute délégation globale ou générale.

Par arrêté, le maire a donné les délégations suivantes :

A Eric SANCHEZ, Premier Adjoint :

Finances – Budget – Administration générale – Ressources humaines – Marchés publics – Subventions - Travaux communaux – Bâtiments – Voirie et réseaux – Suivi des chantiers - Communication

A Véronique MICHEL, Seconde Adjointe :

Vie associative et partenariats associatifs - Relations habitants - Habitat - Culture

A Joseph ANDREANI, Troisième Adjoint :

Urbanisme : Instruction et délivrance des autorisations d'urbanisme, délivrance de tous renseignements liés à l'urbanisme, suivi des documents d'urbanisme, remontée des problèmes d'application, ERP - Affaires juridiques – Contentieux - Gestion du domaine public : acquisitions et cession amiables et forcées, transfert de voies dans le domaine communal.

## Questions diverses : néant



## INFORMATIONS

### ➤ Cérémonie du 16 juin en hommage aux Résistants

Le 16 juin 1944, 13 jeunes maquisards du Maquis de Saint-Antonin laissèrent leur vie sur plateau du Cengle en combattant l'occupant nazi.

Leurs noms sont inscrits sur le mémorial qui a été dressé sur la place du village.

L'histoire du maquis sur notre territoire, avec ses épisodes tragiques, est indissociable de l'identité de nos communes et en particulier de Saint-Antonin-sur-Bayon.

Vous êtes convié-e-s à vous associer à ce temps de mémoire et de rassemblement qui se tiendra le Mardi 16 juin 2026 à 17h00 (devant la stèle du souvenir – place du village). Cet événement majeur dans notre commune se tiendra avec la participation des familles des résistants, des associations d'anciens combattants et résistants, des représentants des institutions et des autorités civiles et militaires.

Et, comme cela est entré dans la tradition locale,

**À l'issue de la cérémonie, un apéritif dînatoire sera offert dans les jardins de la Mairie.**